



VILLE DE RINXENT

Tél: 03 21 99 90 60
Fax: 03 21 99 90 64

Le 21 Avril 2018

CONSEIL MUNICIPAL DE RINXENT SEANCE DU 20 AVRIL 2018 Compte-rendu

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 20 Avril 2018 à 19 H 00 à la salle de la cantine d'Hydrequent, sous la Présidence de Monsieur LOEUILLET Nicolas, Maire de la Commune.

Etaient présents : M. Nicolas LOEUILLET Maire, Mme Sophie SAUVAGE 1^{ère} adjointe, M. Emmanuel PENEL 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Sophie VIDOR 3^{ème} adjointe, M. Philippe WIMET 4^{ème} adjoint, M. Stéphane DELEFORTRIE, Mme Alicia OMNES, Mme Nadège BARBAZON, M. Bernard LENGAGNE, Mme Ludivine CHEVALIER, M. Serge LEMAIRE, Mme Caroline VAN AUDENHOVE, M. Reynald WIDEHEN, Mme Huguette LANNOY, M. Patrick LEVISSE, Mme Juliette THOUVENIN, M. Yohann CODRON, Mme Claire DEHOUCK, M. Francis FASQUEL, Mme Pascale BURET, M. Michel ROUGEAUX, Mme Corinne MARLARD, M. David RINGOT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine CHEVALIER Conseillère Municipale

Monsieur Francis FASQUEL demande la parole à propos du changement du lieu de réunion de Conseil Municipal, impossible selon la loi.

Madame Corinne MARLARD donne alors lecture d'un texte qu'elle a rédigé sur la calomnie et la diffamation dont elle dit avoir fait l'objet lors de la dernière campagne électorale.

Monsieur Nicolas LOEUILLET, maire, répond qu'il assume le tract distribué mais n'est pas le responsable de l'envoi à la DGFIP.

Au sujet du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur Francis FASQUEL demande de modifier la délibération sur le nombre d'adjoints de la séance du 30 Mars, par 5 abstentions et celle sur les indemnités aux élus par 5 voix contre.

Le compte-rendu est alors approuvé.

Monsieur Nicolas LOEUILLET fait part de toutes les décisions qu'il a prises par délégation.

Par courrier en date du 28 Mars 2018 reçu le 31 Mars, Monsieur Francis FASQUEL a informé le Maire de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller communautaire pour incompatibilité.

Etaient à l'ordre du jour, les questions suivantes :

FINANCES

- Vote du compte administratif 2017

Le Maire invite ses collègues à donner la présidence à Madame Sophie SAUVAGE. Monsieur Nicolas LOEUILLET, maire, participe au débat.

Madame SAUVAGE donne la lecture du compte administratif 2017 du budget principal présenté par Monsieur Nicolas LOEUILLET, Ordonnateur, et arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	2 551 689,33 €
Recettes	2 836 709,93 €
Excédent	285 020,60 €

Section d'Investissement

Dépenses	696 694,49 €
Recettes	770 394,89 €
Excédent	73 700,40 €

Ce qui donne un excédent global de clôture de 358 721,00 €.

Pour les budgets annexes :

Zone de la Maie

Excédent de fonctionnement : 280 614,85 €
Déficit d'investissement : - 24 480,91 €

Ferme des Combles

Déficit de fonctionnement : - 27 757,17 €

Le résultat d'exécution pour l'ensemble des budgets s'élève à 587 097,77 €.

Mme Sauvage propose à l'assemblée de voter le Compte Administratif 2017.

Monsieur LOEUILLET, se retire alors.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette :

- le compte administratif 2017 du budget principal 0 voix pour, 5 voix contre, 17 abstentions
 - le compte administratif de la Zone de la Maie 0 voix pour, 5 voix contre, 17 abstentions
- mais accepte celui de la Ferme des Combles par 5 voix pour, 0 voix contre, 17 abstentions.

FINANCES

- Vote du compte de gestion 2017

Pour le budget principal, la balance générale du Compte de Gestion 2017 fait apparaître :

Section de Fonctionnement	
Excédent	285 020,60 €
Section d'Investissement	
Excédent	73 700,40 €

POUR LES BUDGETS ANNEXES

Budget Zone de la Maie

Section de Fonctionnement	
Excédent	280 614,85 €
Section d'Investissement	
Déficit	24 480,91 €

Budget Lotissement Ferme des Combles

Section de Fonctionnement	
Déficit	- 27 757,17 €
Section d'Investissement	
Excédent	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette les comptes de gestion du budget principal de la Zone de la Maie et de la Ferme des Combles par 0 voix pour, 5 voix contre, 18 abstentions.

FINANCES

- Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'après le vote du compte administratif il est nécessaire d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2017.

Aussi, il propose d'affecter comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL -

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	En euro
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	285 020,60
EXCEDENT AU 31/12/2017	
• Exécution du virement à la section d'investissement (1)	0
• Affectation complémentaire en réserves	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	285 020,60

- BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE LA MAIE -

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	En euro
Virement à la section d'investissement	0
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	280 614,85
EXCEDENT AU 31/12/2017	
• Exécution du virement à la section d'investissement (1)	0
• Affectation complémentaire en réserves	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	280 614,85

- BUDGET ANNEXE FERME DES COMBLES -

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	En euro
Virement à la section d'investissement	0
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	- 27 757,17
EXCEDENT AU 31/12/2017	
• Exécution du virement à la section d'investissement (1)	0
• Affectation complémentaire en réserves	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'abstient en totalité sur cette question.

FINANCES

- Vote des taux des taxes locales

Considérant la somme nécessaire à l'équilibre du budget d'un montant de 1 443 971 €, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le maintien des taux des taxes locales pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation	18,85 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16,87 %
- Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties	39,79 %
- CFE	22,12 %

FINANCES

- Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire propose le projet de budget primitif 2018 pour l'ensemble de la commune.

BUDGET PRINCIPAL : Budget principal de la Ville

SECTIONS	Proposé	Voté
Investissement		
DEPENSES	422 293,80	422 293,80
RECETTES	422 293,80	422 293,80
Fonctionnement		
DEPENSES	2 607 381,89	2 607 381,89
RECETTES	2 607 381,89	2 607 381,89

BUDGET ANNEXE : B.A. Zone d'Activités de la Maie

SECTIONS	Proposé	Voté
Investissement		
DEPENSES	300 000,00	300 000,00
RECETTES	300 000,00	300 000,00
Fonctionnement		
DEPENSES	347 614,85	347 614,85
RECETTES	347 614,85	347 614,85

BUDGET ANNEXE : Lotissement Ferme des Combles

SECTIONS	Proposé	Voté
Investissement		
DEPENSES	0	0
RECETTES	0	0
Fonctionnement		
DEPENSES	37 500,00	37 500,00
RECETTES	37 500,00	37 500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2018 présenté par Monsieur LOEUILLET Nicolas par 18 voix pour et 5 voix contre.

FINANCES

- Attribution des subventions aux Associations

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2321-1,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2018,

Dès l'évocation de cette question les personnes intéressées par la présente délibération ont quitté la salle.

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations "Loi 1901", de la participation des citoyens à la vie de la Cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, unanime, par 16 voix pour, 3 contre, décide de verser aux associations pour l'exercice 2018, les subventions telles que figurant ci-dessous

SUBVENTIONS	2018
ACPG-CATM	200.00 €
AMICALE DES MUSICIENS MUNICIPAUX	3 500.00 €
CLUB DU 3e AGE DE RINXENT	2 500.00 €
ESPOIR TERRE DE 2 CAPS	800.00 €
LES ARCHERS "BRAS DE FER"	400.00 €
REVANCHE DES BISETS	400.00 €
TENNIS DE TABLE	1 300.00 €
UNION DES AMICALES LAIQUES	950.00 €
USORH	9 000.00 €
HISTOPALE	80.00 €
RINXENT HYDREQUENT BASKET CLUB	4 000.00 €
FUTSAL	1 000.00 €
APERH	150.00 €
2 CAPS AERO	200.00 €
CARDIOGOAL	200.00 €
SCENE D'ESPRIT	300.00 €
	24 980,00 €

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2018.

Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

Indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 Février 1992.

- **Indemnités de fonction, conseiller municipal, titulaire d'une délégation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 30 mars 2018 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints.

Vu le budget communal

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus.

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa 3, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjointes ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

D'allouer avec effet au 4 avril 2018 : une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- Mme Alicia LANNOY conseillère déléguée par arrêté municipal en date du 4 avril 2018
- Mme Nadège BARBAZON conseillère déléguée par arrêté municipal du 4 avril 2018
- Mr Serge LEMAIRE conseiller délégué par arrêté municipal en date du 4 avril 2018
- Mr Bernard LENGAGNE conseiller délégué par arrêté municipal en date du 4 avril 2018
- Mr Reynald WIDEHEN conseiller délégué par arrêté municipal en date du 4 avril 2018

et ce au taux de 5,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Informations diverses

- Suppression du feu d'artifice du 14 Juillet (contact sera pris avec l'intercommunalité pour éventuellement mutualiser les frais d'un tel événement)
- Voirie « Cœur de vie » rue Salengro : Il n'y aura pas de participation communale pour ce projet privé
- Lecture est faite de la Charte de l' élu
- L'éclairage public sera suspendu durant les mois de juin, juillet et août

La séance est levée à 21 H 15
Compte rendu affiché le 24 Avril 2018